



Votre guide pratique à conserver



MRC_{de}
La Vallée-de-l'Or

Belcourt
Malartic
Rivière-Héva
Senneterre-paroisse
Senneterre-ville
Val-d'Or

BON => débarras!

VOTRE GUIDE PRATIQUE
POUR VOUS DÉBARRASSER DE VOS MATIÈRES
DE LA BONNE MANIÈRE

 Recycler


Composter

Récupérer 
aux écocentres

Jeter 

⇒ Mot du PRÉFET



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Dans le cadre de son plan de gestion des matières résiduelles, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) est sur le point de bonifier son offre de services en environnement en introduisant la collecte des matières compostables sur l'ensemble du territoire.

Pour vous accompagner au quotidien dans l'adoption de cette nouvelle habitude, elle lance le guide *Bon Débarras* qui rassemble tout ce qu'il faut savoir pour vous débarrasser de vos matières résiduelles de la bonne manière. Que ce soit pour apprivoiser votre bac brun, pour mieux récupérer dans le cadre de la collecte des matières recyclables ou pour vous départir correctement d'items en évitant l'enfouissement, vous trouverez de précieux conseils dans ce guide à conserver.

En plus de cet outil imprimé, vous pourrez dorénavant consulter le nouveau portail Web *Bon débarras!* au www.bondebarras.mrcvo.qc.ca. Vous y trouverez tous les détails sur les différentes collectes et les services en environnement de votre MRC, en plus d'un outil de tri en ligne pour savoir où et comment vous départir de chaque matière.

Si la nouvelle collecte des matières compostables est un pas de géant sur le plan de la réduction des déchets, c'est par l'effort collectif de n'utiliser la poubelle qu'en tout dernier recours que les impacts seront les plus probants. Bien sûr, le déchet le plus facile à gérer demeure celui qui n'est jamais produit! La remise en question de nos habitudes de consommation et une gestion responsable de nos matières résiduelles sont la clé.

Si vous lisez ces lignes, je vous remercie sincèrement pour votre intérêt envers la réduction des déchets et la préservation de la qualité de notre environnement.

MARTIN FERRON

Préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Dans ce GUIDE



NOUVEAU PORTAIL WEB
BONDEBARRAS.MRCVO.QC.CA

Bon **débarras!**



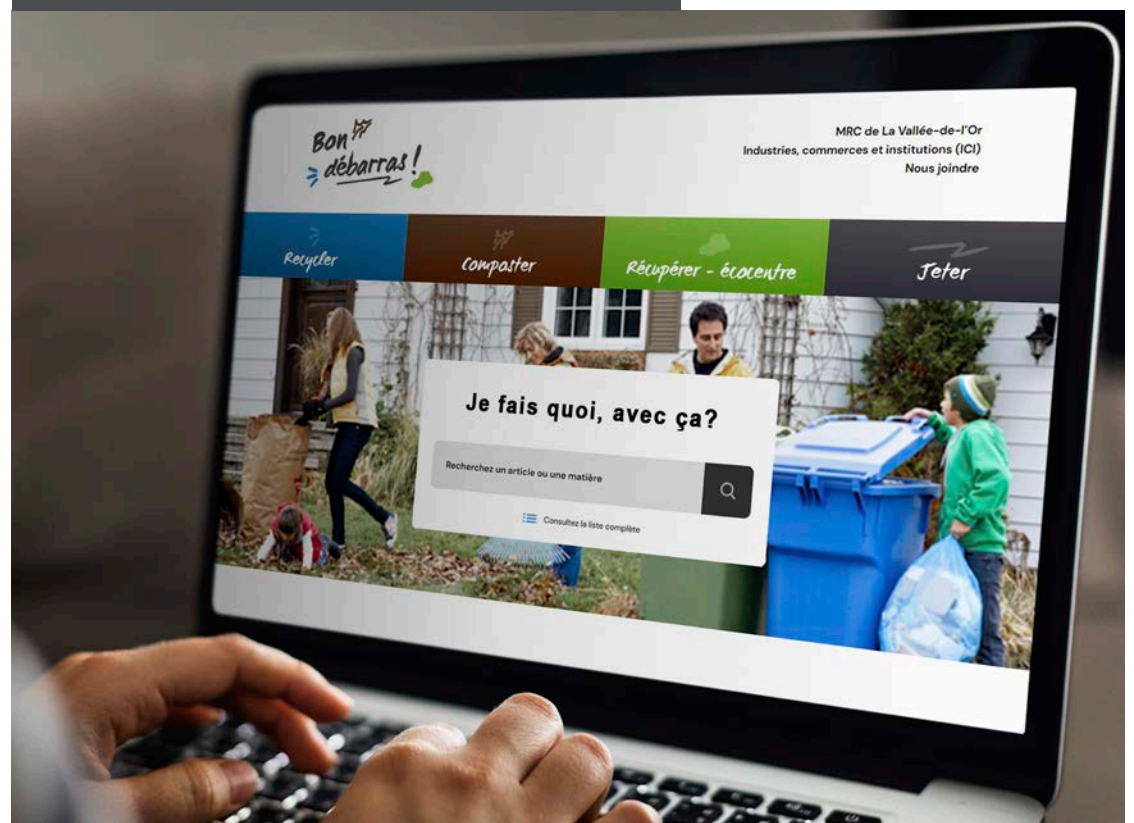
Pages 3 et 4

Pages 5 à 8









Pages 9 et 10

Page 11

Page 12



✓ MATIÈRES ACCEPTÉES

Papier		<ul style="list-style-type: none"> • Annuaires téléphoniques • Cahiers • Catalogues • Chemises de classement • Circulaires • Enveloppes • Factures • Journaux • Livres • Magazines • Papier d'emballage non métallique • Papier de bureau • Papier de soie • Papier glacé • Sacs en papier
Carton		<ul style="list-style-type: none"> • Boîtes de céréales, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, etc. • Boîtes de mouchoirs • Boîtes d'expédition • Boîtes d'œufs • BILLETS de loterie • Carton ondulé • Carton plat • Tubes et rouleaux de carton
Contenants multitoûches		<ul style="list-style-type: none"> • Contenants aseptiques de type Tetra Pak® • Cartons de jus • Cartons de lait et de crème • Cartons de soupes et bouillons • Petits jus en boîte (sans la paille) • Verres à café (sans le couvercle)
Plastique souple		<ul style="list-style-type: none"> • Emballages externes de paquets de papier hygiénique, de couches, etc. • Pellicule plastique non souillée de type Saran Wrap® • Sacs d'épicerie • Sacs de lait • Sacs de pain • Sacs de type Ziploc®
Plastique rigide		<ul style="list-style-type: none"> • Bouchons et couvercles • Bouteilles d'eau, de jus, de boissons gazeuses, etc. • Bouteilles de boissons gazeuses • Contenants et emballages de produits alimentaires • Contenants de produits de beauté, de santé, d'hygiène et d'entretien ménager <p>Seuls ceux qui portent l'un de ces symboles sont acceptés :</p> 
Verre		<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles (verre clair ou coloré, même cassé) • Pots (verre clair ou coloré, même cassé)
Métal		<ul style="list-style-type: none"> • Assiettes d'aluminium • Boîtes de conserve • Canettes d'aluminium • Couvercles et bouchons de métal • Papier d'aluminium

Qu'est-ce qui va dans le bac ou le sac bleu?



**IMPRIMÉS ET JOURNAUX
CONTENANTS
EMBALLAGES**



COMMENT SAVOIR SI UN SAC OU UN EMBALLAGE DE PLASTIQUE SOUPLE EST RECYCLABLE?

Si le plastique s'étire (sac à pain), il est recyclable. S'il ne s'étire pas (sac de céréales), il ne l'est pas!



X MATIÈRES REFUSÉES

Plastique

- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Cartables
- Cassettes audios ou vidéos
- Disques compacts ou DVD
- Jouets
- Pailles
- Plastique numéro 6 (styromousse et certains emballages de plastique)
- Pneus
- Reliures
- Sachets d'aliments secs refermables
- Sachets de compote
- Sacs de croustilles
- Sacs de céréales ou de craquelins
- Sacs de fruits ou de légumes surgelés
- Styromousse
- Toiles et bâches
- Tubes de dentifrice



Le plastique numéro 6 et la styromousse sont refusés.

Papier

- Autocollants
- Enveloppes matelassées
- Lingettes
- Masques jetables
- Mouchoirs
- Papier carbone
- Papier ciré
- Papier d'emballage métallique
- Papier essuie-tout
- Papier hygiénique
- Papier peint
- Photographies



Résidus domestiques dangereux (RDD)

- Batteries d'automobile
- Matériel électronique et informatique
- Piles
- Produits en aérosol



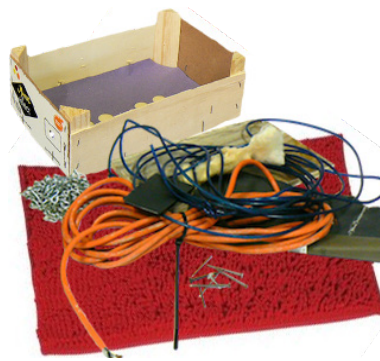
Verre

- Ampoules électriques
- Ampoules fluocompactes
- Fluorescents
- Miroirs
- Néons
- Pyrex
- Vaisselle
- Verre plat (fenêtres, vitres)



Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Bois
- Matériaux isolants
- Meubles
- Tapis
- Revêtements
- Tuyaux
- Verre plat



Métal

- Cintres
- Ferraille
- Petits appareils électroménagers
- Pièces d'automobile



Autres

- Aliments
- Couches jetables
- Médicaments
- Serviettes hygiéniques
- Tampons
- Vêtements et textiles



Toute matière détremmée ou souillée par des aliments ou des graisses est refusée.

Guide du parfait récupérateur ≡

- ▶ Rincer légèrement les contenants et les sacs en plastique ayant contenu des aliments avec votre eau de vaisselle.
- ▶ Défaire les boîtes de carton.
- ▶ Retirer les circulaires et les coupons de caisse des sacs en plastique.
- ▶ Sacs et pellicules de plastique souple : faites un sac de sacs en rassemblant et compressant tous les plastiques souples dans un même sac transparent, puis fermer d'un nœud.
- ▶ Ne pas récupérer les papiers, cartons et pellicules d'emballage souillés d'huile, de graisses ou de nourriture.
- ▶ Séparer les divers types d'emballages d'un même produit (par exemple, le couvercle en métal d'un pot en verre).
- ▶ Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes des boîtes de conserves, les agrafes sur le papier ou les fenêtres des enveloppes.



Composter



Grâce à un partenariat de plus de 400 000 \$ avec la minière Eldorado Gold Québec, tous les bacs bruns et les petits bacs de cuisine distribués sur le territoire de la MRCVO le sont gratuitement.

Dans le cadre de ce partenariat, le compost produit par la MRCVO sera valorisé par l'entreprise, qui l'utilisera pour la revitalisation de sites à résidus miniers locaux.



eldorado gold
Québec

Vous n'avez pas encore votre bac?

La distribution s'adresse aux **propriétaires** de résidences unifamiliales ou d'immeubles de 2 à 9 logements. Il est encore possible de récupérer les bacs gratuitement en vous présentant à l'édifice du siège social de la MRCVO entre le 26 octobre et le 6 novembre, pendant les heures d'ouverture. Si vous êtes locataire, vérifiez auprès de votre propriétaire. Pour les coordonnées et l'horaire du siège social, consultez la dernière page de ce guide.

Vous compostez déjà à la maison?

C'est parfait, continuez! Votre bac brun sera complémentaire à votre composteur domestique. Les restes de viande, les produits laitiers, les matières grasses animales ou végétales, les surplus de résidus verts ou le papier et le carton souillés sont tous des items qui ne sont pas recommandés dans le composteur, mais qui sont acceptés sans problème dans le bac brun.



→ PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE

Sur présentation d'une preuve d'achat et d'une preuve de résidence de la Vallée-de-l'Or, la MRCVO remboursera 20 \$ du coût d'achat. Le formulaire de demande est disponible au www.bondebarras.mrcvo.qc.ca. Composteurs acceptés : composteur extérieur en bois ou en plastique, composteur rotatif, lombricomposteur et vers à compost.



SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS

Vos surplus de résidus verts peuvent être déposés en bordure de rue dans des sacs en papier brun toute l'année. Vous pouvez aussi opter pour des options encore plus faciles et écologiques : l'herbicyclage et le feuillicyclage. Avec une lame déchiqueteuse sur la tondeuse, il suffit de laisser les rognures de gazon et les feuilles mortes sur le sol lors de la tonte, ce qui fertilise le gazon et évite les tâches de ratissage et d'ensachage. Cette pratique préserve également l'humidité du sol (ce qui réduit la fréquence d'arrosage) et augmente la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies. Le gazon et les feuilles déchiquetés font également un excellent paillis pour les jardins et plates-bandes.



✓ MATIÈRES ACCEPTÉES

Résidus alimentaires	Résidus verts	Autres
<ul style="list-style-type: none"> • Aliments périmés • Biscuits, confiseries et desserts • Café (marc et filtres) • Condiments • Épices et fines herbes • Fruits et légumes • Gras animal et graisses végétales solides • Noix et écales • Nourriture pour animaux • Oeufs et coquilles d'œufs • Poissons (incluant les arêtes) et fruits de mer • Produits céréaliers (pain, pâtes, riz, céréales, etc.) • Produits laitiers solides (fromage, beurre, yogourt) • Restes de table • Sachets de thé et de tisane en papier • Viande et volaille (incluant les os) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aiguilles de conifères • Algues • Brindilles et branches (max. 12 mm de diamètre et 1 m de longueur) • Copeaux et sciure de bois • Feuilles • Gazon • Mauvaises herbes • Paille et foin • Plantes et fleurs • Résidus de jardin et de tonte • Végétaux sains ou malades 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtonnets de café et cure-dents en bois • Cendres propres (refroidies min. 2 semaines) • Emballages de nourriture en papier ou carton non ciré et non plastifié (boîtes de pizza, boîtes d'œufs, papier à muffins, etc.) • Essuie-tout, serviettes de table et mouchoirs • Excréments d'animaux • Journaux et papiers mouillés ou souillés par des matières organiques • Litière d'animaux domestiques • Nappes de papier • Paniers à fruits en carton (sans la poignée) • Vaisselle de carton (non ciré et non plastifié)

✗ MATIÈRES REFUSÉES

consultez les sections **RECYCLER**, **RÉCUPÉRER AUX ÉCOCENTRES** et **JETER** pour savoir quoi faire de ces matières.

<ul style="list-style-type: none"> • Animaux morts ou résidus de débitage d'un animal • Bois et grosses branches • Cendres chaudes ou contenant des contaminants • Charpie de sècheuse • Cheveux, ongles, poils et plumes • Cire • Couches, tampons, serviettes hygiéniques et autres produits sanitaires • Dosettes à café • Feuilles d'assouplisseur • Gomme à mâcher • Liège • Liquides en grande quantité (soupe, sauces, lait, jus, café, huiles etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux de construction, de rénovation et de démolition • Médicaments • Mégots • Métal • Papier ciré ou plastifié (contenants de crème glacée, boîtes de jus, etc.) • Papier et carton propre (privilégier le recyclage) • Papier et carton souillés de peinture ou de produits dangereux • Plantes exotiques envahissantes (renouée du Japon, salicaire pourpre, phragmites) • Plastique et styromousse • Produits d'hygiène (lingettes, masques, gants, soie dentaire, cure-oreille, tampons démaquillants, ouates) 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidus domestiques dangereux • Roche, sable, gravier, terre • Tous les types de sacs de plastique (réguliers, oxo-biodégradables ou compostables) • Sacs et poussière d'aspirateur • Tissus et textiles • Toutes matières de plastique, même certifiées biodégradables ou compostables (ex. : vaisselle en PLA) • Verre, vitre, porcelaine et céramique
---	--	--

DANS LE DOUTE
Ligne Info-récup
819 874-VERT (8378)



Composter

EN VRAC, DIRECT DANS LE BAC!

Les matières compostables doivent être déposées en vrac dans le bac brun. Il est aussi permis d'utiliser des sacs en papier brun.



ATTENTION : SACS DE PLASTIQUE INTERDITS

Tous les types de sacs de plastique (réguliers, oxo-biodégradables ou compostables, même certifiés) sont interdits dans le bac brun.



Eurêka! Il y a un truc pour ça!



PETITS ANIMAUX

- Prenez les mêmes précautions qu'avec les ordures ménagères.
- Appliquez une crème au menthol autour du couvercle.



GEL

- Placez une couche de papier journal ou un morceau de carton au fond du bac pour éviter que les matières ne collent. Les sacs en papier brun sont aussi permis.
- Évitez les matières liquides.



ODEURS

- Fermez et verrouillez toujours le couvercle de votre bac.
- Placez le bac à l'ombre.
- Sortez votre bac la veille de chaque collecte, même s'il contient peu de matières.
- Après une collecte, rincez ou lavez-le au besoin.



MOUCHES ET ASTICOTS

- Emballez vos restes d'aliments, surtout les viandes, produits laitiers, poissons ou fruits de mer, dans des feuilles de papier journal avant de les mettre dans le bac. Il est aussi recommandé de congeler ce type de restes en attendant la collecte.
- Saupoudrez du bicarbonate de soude dans le bac.

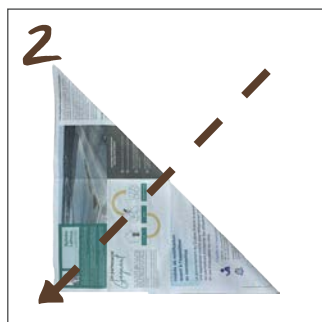
INSERT POUR BAC DE CUISINE

Pour éviter que les matières ne collent dans votre bac de cuisine, vous pouvez fabriquer une doublure à l'aide de feuilles de papier journal ou de feuillets publicitaires. Elle pourra être jetée dans le bac brun avec son contenu.

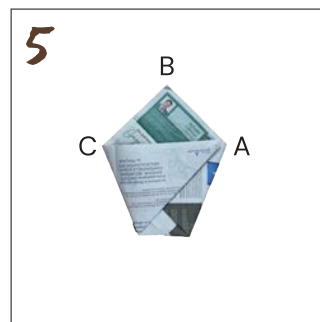
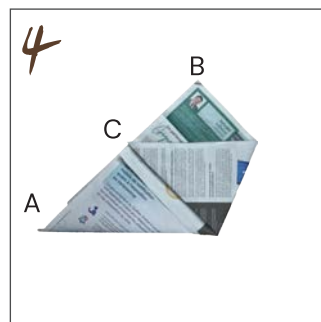
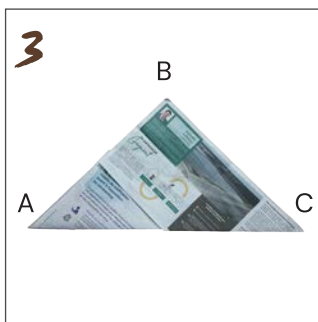


1 Prendre deux feuilles et les superposer pour en faire un carré.

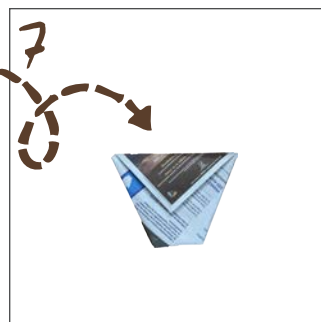
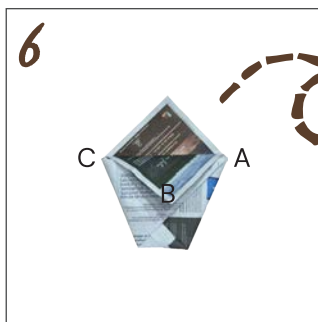
Pour une meilleure résistance, utiliser deux épaisseurs de papier.



2 Plier le carré en deux pour créer un triangle.



3 4 5 Ramener le coin C vers le milieu du côté A-B du triangle, puis ramener le coin A à l'opposé.



6 7 8 Diviser les pointes de papier au coin B et les rabattre vers le bas, de chaque côté de l'insert, pour créer l'ouverture. L'insert est prêt à être déposé dans le bac de cuisine!



IDÉE RÉEMPLOI

N'hésitez pas à réutiliser des sacs en papier que vous avez déjà sous la main! Assurez-vous qu'ils ne contiennent pas de matière plastique ou métallique.



Séance d'information en webdiffusion

Pour tout savoir sur l'utilisation du bac brun, visionnez une formation en ligne au www.bondebarras.mrcvo.qc.ca et sur la page Facebook de la MRCVO. La séance sera également diffusée sur les ondes de TVC9 et de TVC7 selon l'horaire suivant :



Chaîne exclusive à Cablevision

Pour les abonnés de Cablevision, sélectionnez les canaux numériques 109 et 419 (HD).

Dates et heures de diffusion :

Lundi 19 octobre à 18 h 30 et 21 h
 Mercredi 21 octobre à 12 h
 Vendredi 23 octobre à 8 h 30
 Samedi 24 octobre à 13 h 30
 Dimanche 25 octobre à 16 h 30

Rediffusion la semaine du 2 novembre selon le même horaire.



Pour les abonnés de Câble Amos, sélectionnez les canaux 107 ou 651 (HD). Pour les abonnés d'Hélix de Vidéotron, sélectionnez le poste 13.

Dates et heures de diffusion :

Tous les lundis à 17 h 30, du 19 octobre au 30 novembre inclusivement.

Questions fréquentes ?

► À QUI APPARTIENT LE BAC BRUN?

Chaque bac est associé à une adresse par son numéro de série. Ainsi, si vous déménagez, le bac doit rester sur place pour les nouveaux occupants. Nous vous invitons à écrire votre adresse à l'encre indélébile sur votre bac pour l'identifier.

► EST-CE OBLIGATOIRE D'UTILISER MON BAC BRUN?

Il est important de conserver votre bac brun puisqu'il est associé à votre adresse. Toutefois, son utilisation n'est pas obligatoire et vous n'avez pas à le sortir si vous n'en ressentez pas le besoin.

► QUAND DOIS-JE SORTIR MON BAC BRUN?

Dès novembre 2020, la nouvelle collecte des matières compostables aura lieu chaque semaine. La collecte des matières recyclables et celle des déchets continuent de s'effectuer en alternance, aux deux semaines. Votre jour de collecte demeure le même pour toutes les collectes. Placez votre bac brun au même endroit que vos autres contenants.

► QUE FAIRE SI J'AI TROP DE RÉSIDUS VERTS?

Pour les surplus de gazon, feuilles mortes, résidus de jardin et brindilles qui ne rentrent pas dans votre bac brun, utilisez des sacs en papier brun vendus à cet effet que vous placerez à côté de votre bac. Ces sacs seront aussi ramassés chaque semaine.

Si vous manquez régulièrement d'espace, il est possible de vous procurer un bac roulant brun de format 360 litres en magasin. Seuls les formats de 80 et de 360 litres sont acceptés.

► QUE FAIRE SI MON BAC EST BRISÉ, PERDU OU VOLÉ?

Merci de joindre la MRC de La Vallée-de-l'Or via la ligne Info-récup au 819 874-VERT (8378).

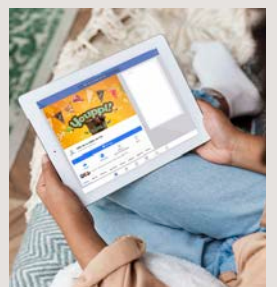
D'AUTRES QUESTIONS?

Des séances de questions-réponses en direct seront également offertes en Facebook Live. Pour participer, rendez-vous sur la page Facebook de la MRCVO selon l'horaire ci-dessous et écrivez-nous vos questions en commentaires.

Lundi 19 octobre
19 h

Mercredi 21 octobre
19 h

Dimanche 25 octobre
11 h



Pour toute question sur la gestion de vos matières résiduelles, vous pouvez en tout temps joindre la Ligne Info-récup au 819 874-VERT (8378). Un membre de l'équipe de la MRCVO vous répondra durant les heures d'ouverture.

Récupérer aux écocentres

Fonctionnement

Les écocentres sont des lieux de dépôt sécuritaires, gratuits et écologiques où les citoyens peuvent se départir de leurs résidus et objets encombrants. Des conteneurs, des bacs ou des espaces sont prévus pour accueillir près de 20 types de matière.

Apportez vos matières résiduelles directement à l'écocentre. Des préposés vous indiqueront comment trier vos matières et dans quels conteneurs les déposer. Ce tri à la source facilite grandement la récupération des matières en prévision de leur acheminement vers des organismes de charité, des récupérateurs ou des entreprises spécialisées.



Horaires et adresses

ÉCOCENTRE DE MALARTIC

542, chemin Jolicoeur et Ste-Croix
Lundi au dimanche

Horaire d'été (1^{er} avril au 31 octobre) :

9 h à 18 h

Horaire d'hiver (1^{er} novembre au 31 mars) :

9 h à 17 h

ÉCOCENTRE DE SENNETERRE

740, chemin du Parc-Industriel
Lundi au dimanche

Horaire d'été (1^{er} avril au 31 octobre) :

9 h à 18 h

Horaire d'hiver (1^{er} novembre au 31 mars) :

9 h à 17 h

ÉCOCENTRE DE VAL-D'OR

2001, 3^e Avenue Est (Route 117)
Lundi au dimanche

Horaire d'été (1^{er} avril au 31 octobre) :

8 h à 18 h

Horaire d'hiver (1^{er} novembre au 31 mars) :

8 h à 17 h

Les écocentres ne ferment que quatre jours par année, soit les 25 et 26 décembre et les 1^{er} et 2 janvier.

✓ MATIÈRES ACCEPTÉES



Ampoules fluocompactes et fluorescents



Arbres de Noël



Béton et brique



Bois et branches



Déchets domestiques



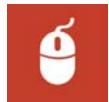
Cartouches d'encre



Encombrants



Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)



Matériel informatique et électronique



Matières recyclables
(matières acceptées dans les sacs ou les bacs bleus)



Métaux



Piles et batteries



Pneus



Résidus domestiques dangereux (RDD)



Peinture



Résidus verts



Vêtements et textiles

Récupérer aux écocentres

X MATIÈRES REFUSÉES

- BPC et cyanure
- Carcasses d'animaux
- Déchets radioactifs ou biomédicaux

- Pneus avec jantes
- Terre contaminée
- Tout produit non identifié par une étiquette lisible

POUR MAXIMISER VOS DÉPLACEMENTS ET RÉDUIRE LES DÉLAIS D'ATTENTE À L'ÉCOCENTRE



- Visitez les écocentres hors des périodes de pointe lorsque possible, soit en semaine ou le matin, afin de répartir l'achalandage;
- Planifiez vos visites en accumulant vos matières pour maximiser votre déplacement;
- Triez vos matières par catégorie avant de vous présenter sur le site, afin de diminuer le temps nécessaire sur place.



Écocentres satellites

Les écocentres satellites sont des sites à conteneurs qui permettent le dépôt et le tri des déchets, du recyclage, du bois et du métal en villégiature.

Afin d'éliminer les dépotoirs sauvages en nature, quatre écocentres satellites ont ainsi été mis à la disposition des utilisateurs de la forêt à des endroits stratégiques. Le service est offert gratuitement et est accessible en tout temps, même l'hiver si le chemin d'accès est habituellement ouvert.

LOCALISATION

- **Écocentre satellite Lac Faillon**
à l'entrée de la Pourvoirie du Lac Faillon (233, chemin du Lac-Faillon, Senneterre-ville)
- **Écocentre satellite Baie-Carrière**
à l'entrée de la Pourvoirie du Nord (977, chemin de la Baie-Carrière, Val-d'Or)
- **Écocentre satellite Chimo**
au kilomètre 10 du chemin Chimo, qui mène vers le lac Guéguen (Val-d'Or)
- **Écocentre satellite Lac Camatose**
au kilomètre 2 sur la route 29 (TNO Réservoir-Dozois)



FONCTIONNEMENT

Repérez les sites à conteneurs et écocentres satellites près de votre coin de nature. Au retour de vos activités de plein air, déposez-y vos matières résiduelles.

Assurez-vous de déposer toutes les ordures et autres matières **à l'intérieur** des conteneurs en refermant les couvercles, évitant ainsi d'encombrer le site et d'attirer les animaux.

✓ MATIÈRES ACCEPTÉES

- Déchets
- Matières recyclables
- Bois
- Métal

X MATIÈRES REFUSÉES

- Toute autre matière, par exemple:
- Encombrants
 - Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - Cendre
 - Matériel électronique et informatique

Ces matières doivent être apportées directement à un écocentre régulier.



Jeter, c'est la solution de dernier recours. Malheureusement, certains déchets ultimes n'ont d'autre choix que d'être enfouis dans le lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Notre LET a toutefois une durée de vie limitée. Une fois saturé, il sera nécessaire de trouver et d'aménager un nouvel emplacement, un projet qui exigera des millions de dollars d'investissement.

Comment prolonger la durée de vie de notre LET? Toujours faire appel aux stratégies de réduction des déchets suivantes avant de jeter:

- ✓ **REFUSER** ce dont on n'a pas besoin;
- ✓ **RÉDUIRE** sa consommation;
- ✓ **RÉEMPLOYER** ce qui est toujours utilisable;
- ✓ **RECYCLER** le plus possible;
- ✓ **COMPOSTER** ce qui peut l'être.

collecte des déchets

conseils importants



Oublis et non-conformités

Si vos contenants ne sont pas conformes ou s'ils contiennent des matières non acceptées, ils ne seront pas ramassés. Lorsque nos préposés constatent un problème lors de la collecte, ils peuvent laisser une étiquette de courtoisie sur votre contenant pour vous en informer. Si vos matières n'ont pas été ramassées, il peut aussi s'agir d'un oubli. Nous vous invitons à joindre la ligne Info-récup pour toute question. La personne responsable pourra rapidement effectuer les vérifications auprès de l'équipe de la collecte.

Sortez tout la veille et dormez sur vos deux oreilles!

Assurez-vous de toujours mettre vos contenants en bordure de rue **la veille de votre jour de collecte** puisque le trajet des camions est variable et commence aussi tôt que 6 h le matin. Vous risquez donc de manquer la collecte si vous sortez les matières le jour même.

Vous ne connaissez pas votre jour de collecte?

Visitez le www.bondebarras.mrcvo.qc.ca pour consulter la carte des jours de collecte ou joignez la ligne Info-récup.

Un poids santé

Tous les contenants sauf les bacs roulants doivent être soulevés ou vidés à la main par nos employés. Afin d'éviter des blessures, le poids des sacs ou des contenants non roulants doit toujours être **inférieur à 25 kilos ou 50 livres**. Vidés mécaniquement, les bacs roulants permettent une plus grande charge (**maximum 45 kilos ou 100 livres**). Toutefois, s'ils sont trop lourds, ils risquent d'être abîmés lors de la levée. Des matières lourdes comme la terre, le sable, les cendres et les débris de construction ou de rénovation doivent obligatoirement être apportés directement aux écocentres.

Emplacement des contenants

Les bacs n'ont pas à être placés dans un sens particulier. Assurez-vous simplement que vos contenants soient placés en bordure de rue ou de ruelle sans empiéter sur la voie publique, qu'ils soient bien déneigés et que rien ne leur en bloque l'accès.



CONTENANTS ACCEPTÉS



SACS À DÉCHETS EN PLASTIQUE

Tous les déchets doivent être mis dans des sacs à déchets étanches, sans risque de fuite et qui se saisissent facilement. Les sacs de toute couleur sont acceptés, **sauf les sacs transparents de couleur bleue**, qui sont réservés aux matières recyclables. Il est conseillé d'entreposer les sacs dans des poubelles ou des bacs pour éviter que les animaux y aient accès.



POUBELLES EN PLASTIQUE OU EN MÉTAL

Assurez-vous que la poubelle soit dotée de poignées et qu'elle ne comporte aucune saillie pouvant blesser l'employé ou déchirer les sacs ou les vêtements. Choisissez un modèle robuste conçu pour l'extérieur.



BAC VERT ROULANT DE 360 LITRES

Ces bacs ont l'avantage d'être vidés mécaniquement par le camion de collecte. Ils sont disponibles dans la plupart des quincailleries ou magasins à rayons. On retrouve des bacs de diverses qualités sur le marché; recherchez un bac solide et durable.



BOÎTE À DÉCHETS

Si votre résidence est dotée d'une boîte à ordures, assurez-vous qu'elle soit bien identifiée. Des affichettes plastifiées sont disponibles gratuitement aux bureaux de la MRCVO. Il est de votre responsabilité de nettoyer et d'entretenir votre boîte à déchets afin d'éviter tout risque lié à la sécurité ou à la salubrité pour les employés de la collecte.



CONTENEUR EN MÉTAL

Certains propriétaires d'immeubles à logements ou de commerces font le choix de louer un conteneur en métal auprès de la MRCVO pour subvenir aux besoins d'entreposage des matières résiduelles de leurs locataires. Pour plus d'information, joignez la ligne Info-récup au 819 874-VERT.

Les déchets en vrac ne seront pas ramassés. L'entreposage des déchets et la salubrité sont régis par un règlement municipal. Consultez celui de votre municipalité pour tous les détails.



SIÈGE SOCIAL
42, place Hammond
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9



ÉDIFICE YVON FRENETTE
1287, rue Turcotte
Val-d'Or (Québec) J9P 3X7



ÉDIFICE GÉRARD-LAFONTAINE
100, route 113 Sud
Senneterre-paroisse (Québec) JOY 2M0



ÉDIFICE DE MALARTIC
542, chemin Jolicoeur et Ste-Croix
C. P. 2168
Malartic (Québec) JOY 1Z0



DIVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE
701, rue Royale
Malartic (Québec) JOY 1Z0



MRC de La Vallée-de-l'Or

819 825-7733
819 825-4137 (télécopieur)
info@mrcvo.qc.ca
www.mrcvo.qc.ca
MRCVO

HEURES D'ACCUEIL DES ÉDIFICES ADMINISTRATIFS



Horaire régulier
Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h
et
13 h à 16 h 30



Horaire d'été
(Entre la Fête nationale
et la Fête du travail)
Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h
et
13 h à 16 h

POUR JOINDRE LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
Ligne Info-récup : 819 874-VERT (8378) | infovert@mrcvo.qc.ca | www.bondebarras.mrcvo.qc.ca

D'autres services de votre MRC à découvrir au www.bondebarras.mrcvo.qc.ca :

- Animations et formations offertes dans les écoles et les milieux de travail
- Programme de subvention sur l'achat de couches lavables
- Politique de commandite des événements et festivals



➤ *conservez précieusement
ce guide de référence!*

Il ne vous est plus utile? Utilisez-le pour emballer vos matières organiques avant de les déposer dans le bac brun.